

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Oiseaux : Volière de Mon-Repos
Initiant·e·x·s : Loris Socchi

Le postulat propose de fermer la volière au parc Mon-repos

La volière de Mon-repos est un espace que probablement beaucoup aiment, à juste titre, il est toujours fantastique de pouvoir observer des oiseaux exotiques aussi proches.
Mais ces oiseaux subissent les conséquences de nos horribles désirs. Enfermés à jamais dans des cages, sans même avoir commis aucun crime ou avoir eu aucun jugement.
Et bien que l'on dise que l'on s'occuperait correctement de ces prisonniers, qu'est-ce qui nous offre le droit d'enfermer et contrôler ces bêtes ? Les zoos et les élevages sont des prisons, et de ce fait on ne peut pas considérer que le « bien-être animal » puisse être accompli dans des conditions d'enfermements et de contrôles.

Il serait mille fois plus désirable et enthousiasmant de voir ces bêtes voler en liberté à Lausanne. Comme l'on peut d'ailleurs le retrouver dans de nombreuses grandes villes, comme à Amsterdam aux Pays-Bas, où de nombreux perroquets et perruches se sont accommodés à l'environnement.

Mais cela reste malheureusement souvent des espèces envahissantes ou à l'inverse trop fragiles. Et il serait alors préférable, au regard de la conservation de notre biodiversité, de libérer ces oiseaux sans qu'ils puissent se reproduire. Car ce n'est pas tant leur survie qui serait difficile à gérer mais plutôt d'empêcher leur propagation, surtout que certains oiseaux comme le perroquet peuvent vivre très longtemps. Mais pour s'assurer de ça, il est important d'offrir à Lausanne les commodités nécessaires à la vie de ces oiseaux.

Vivre libre ou mourir, voilà la devise de beaucoup d'êtres humains, mais qui certainement le serait aussi pour tous les animaux enfermés à vie. Ces individus devraient pouvoir vivre en liberté.

Conclusions :

Le présent postulat invite la municipalité à étudier l'opportunité de

1) Démontez petit à petit la volière de Mon-repos. En ne renouvelant pas les oiseaux, et s'il est envisageable (en analysant les critères de capacité à survivre et en empêchant leur possibilité de reproduction) ; libérer les oiseaux.

2) De ne plus entreprendre ou s'engager dans des projets où des oiseaux et autres animaux sont enfermés.

Lausanne, le 25 March 2026

Signataire(s) :

